

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

Comité de pilotage

—
La Cresse,

le Mardi 4 avril 2023,



**PROGRAMME D' ACTIONS
DE PREVENTION DES INONDATIONS
Tarn-amont
2024-2029**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objectif : valider les actions du PAPI Tarn-amont 2024-2029

1. Rappel des éléments de contexte de la démarche PAPI
2. Synthèse du diagnostic du territoire
3. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029
 - Portage et gouvernance
 - Stratégie opérationnelle
 - Programme d'actions
4. Echéances à venir

1. Rappel des éléments de contexte de la démarche PAPI

Stratégie locale (volontaire) issue de la politique nationale de gestion des risques inondations (Directive Inondation, PGRI Adour Garonne)

Structure pilote : Syndicat Tarn-amont (compétence GEMAPI)

Objectifs d'un PAPI :

Sensibiliser et éduquer
Réduire la vulnérabilité

Surveiller, prévoir, alerter
Réduire l'occurrence des inondations

Partenariat services de l'Etat / acteurs locaux

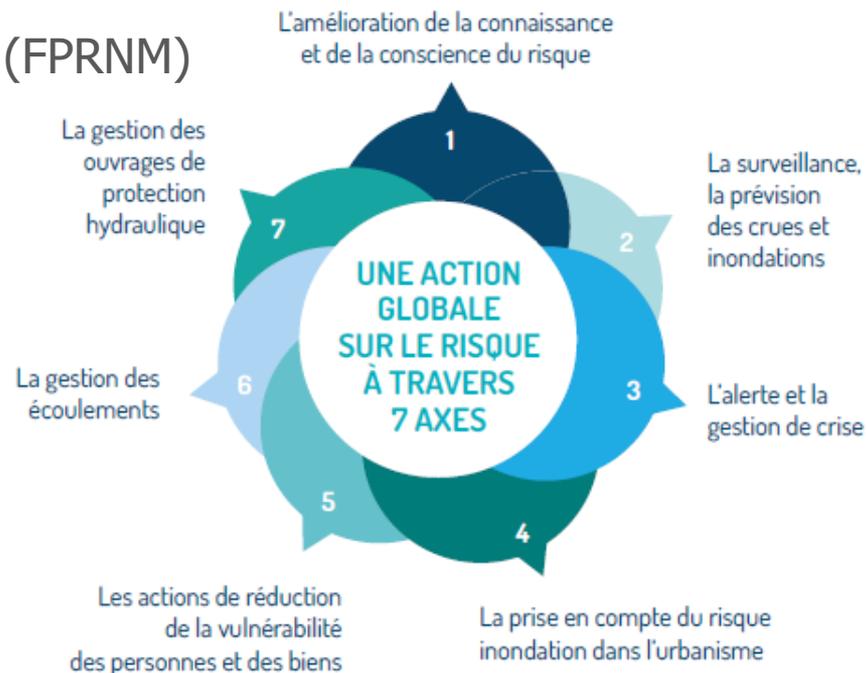
Permet de mobiliser des fonds publics (FPRNM)

7 axes

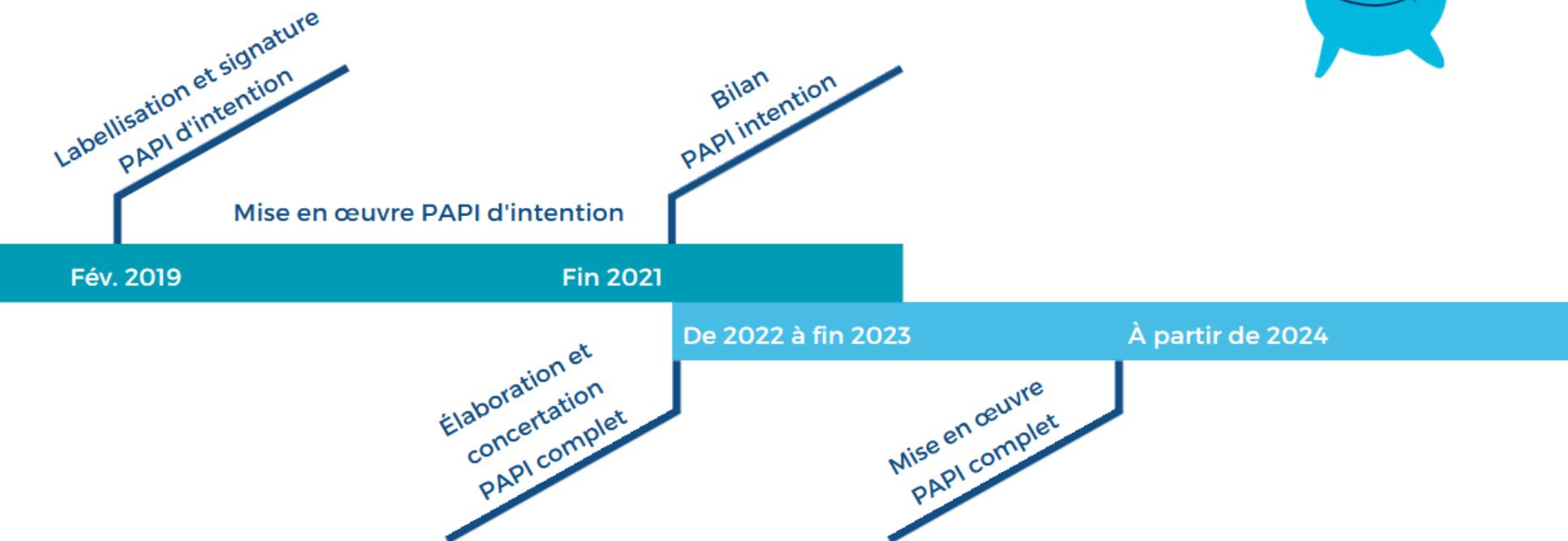
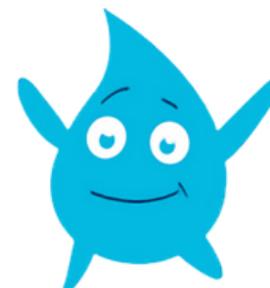
2 étapes majeures :

- PAPI d'intention (PEP) – 3 ans
- PAPI – 6 ans

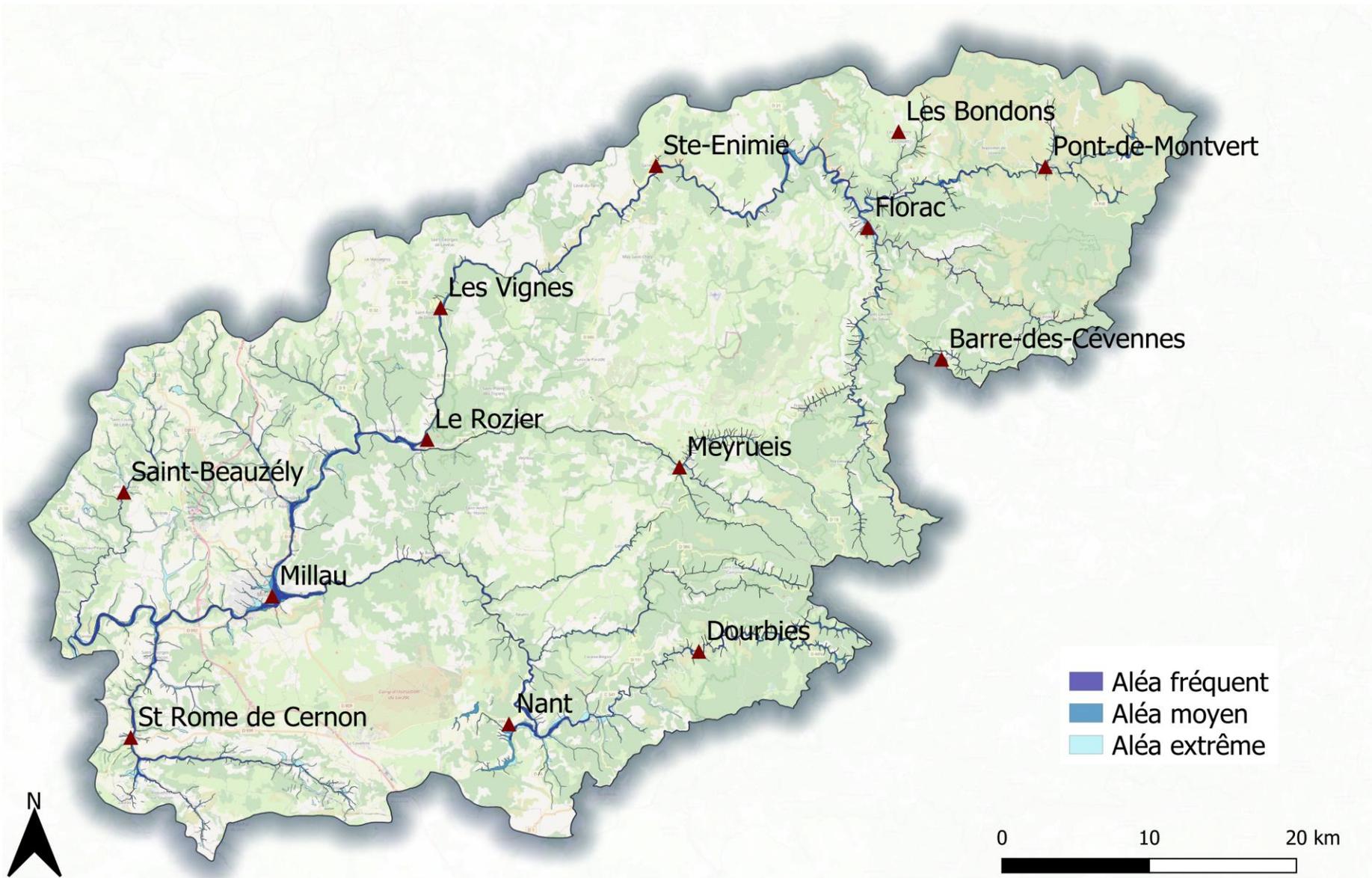
*En complémentarité des outils
SAGE, Contrat de rivière et
Programme pluriannuel des milieux
aquatiques*



LES ÉTAPES DU PROJET



Le périmètre d'intervention (1)



Les zones inondables du Tarn-amont

Le périmètre d'intervention (2)



9
Etablissements publics de
coopération
intercommunale (EPCI) à
fiscalité propre

Un territoire de **2 600 km²**

Le Tarn depuis ses sources
jusqu'à sa confluence
avec la Muse soit



45 000
habitants



1900 km

de rivières dont

124 km pour
le Tarn



7
affluents
principaux

Syndicat mixte
du bassin versant

Tarn-amont

2. Synthèse du diagnostic de territoire : Le Tarn-amont et le risque d'inondation

+ de 5700 personnes habitent en zone inondable
(ce chiffre monte à 1 personne sur 4 qui habite en zone inondable pour l'évènement extrême)

2 200 bâtiments résidentiels

850 entreprises

dont **85 campings** (les $\frac{3}{4}$ des campings du territoire)

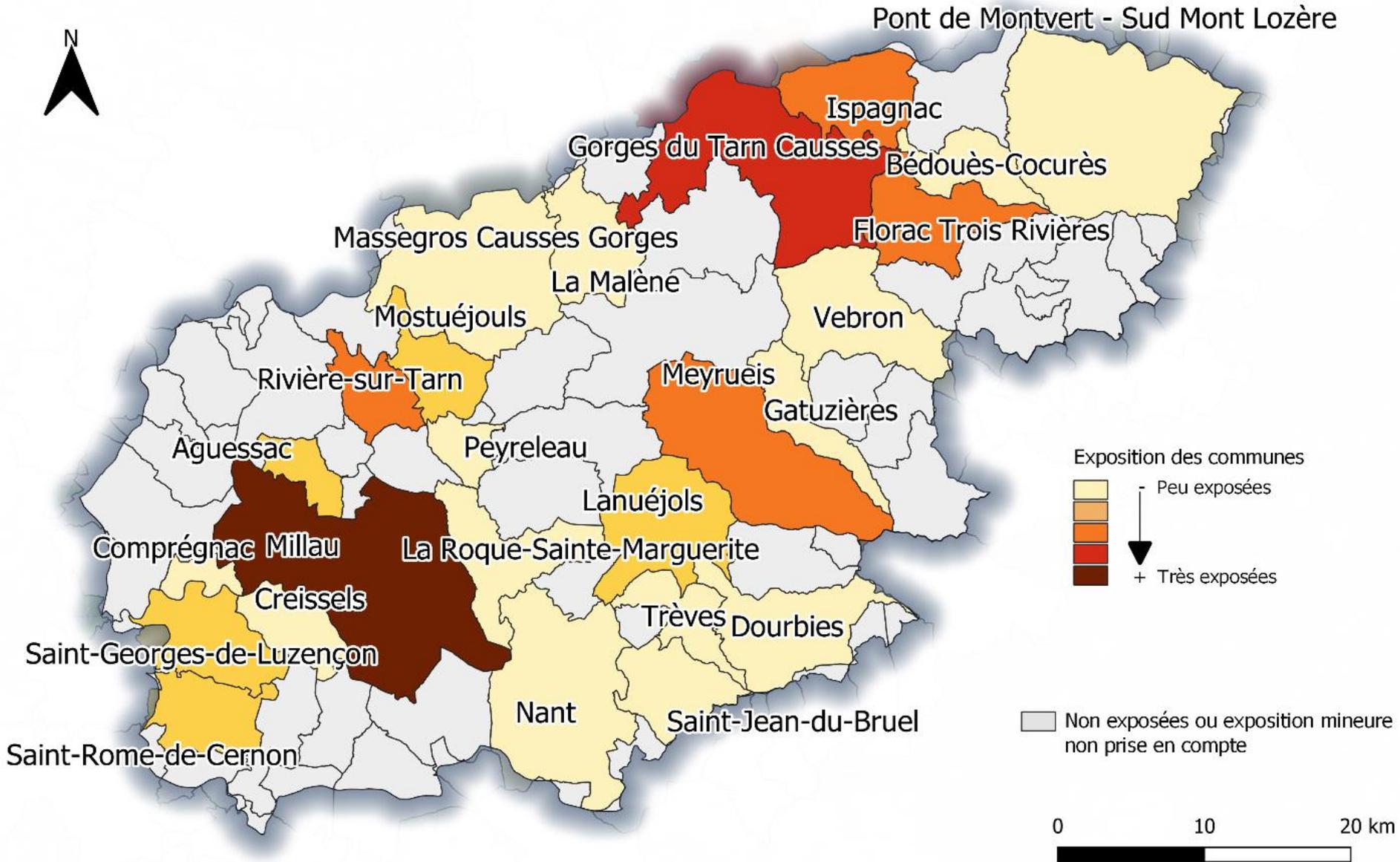
10 établissements accueillant des **personnes vulnérables** (écoles et établissements pour personnes âgées)

8 bâtiments utiles pour **la gestion de crise**

(Maires, gendarmeries, centres techniques municipaux)

125 km de routes

Une quarantaine de points de captage d'eau potable, une vingtaine de stations d'épuration, 2 postes de transformation électrique, 2 déchetteries



Niveau d'exposition au risque inondation par commune

3. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029

- **Portage et gouvernance**
- Stratégie opérationnelle
- Programme d'actions

Un portage et une animation assurée par le Syndicat Tarn-amont


Fonctionnalités et milieux naturels

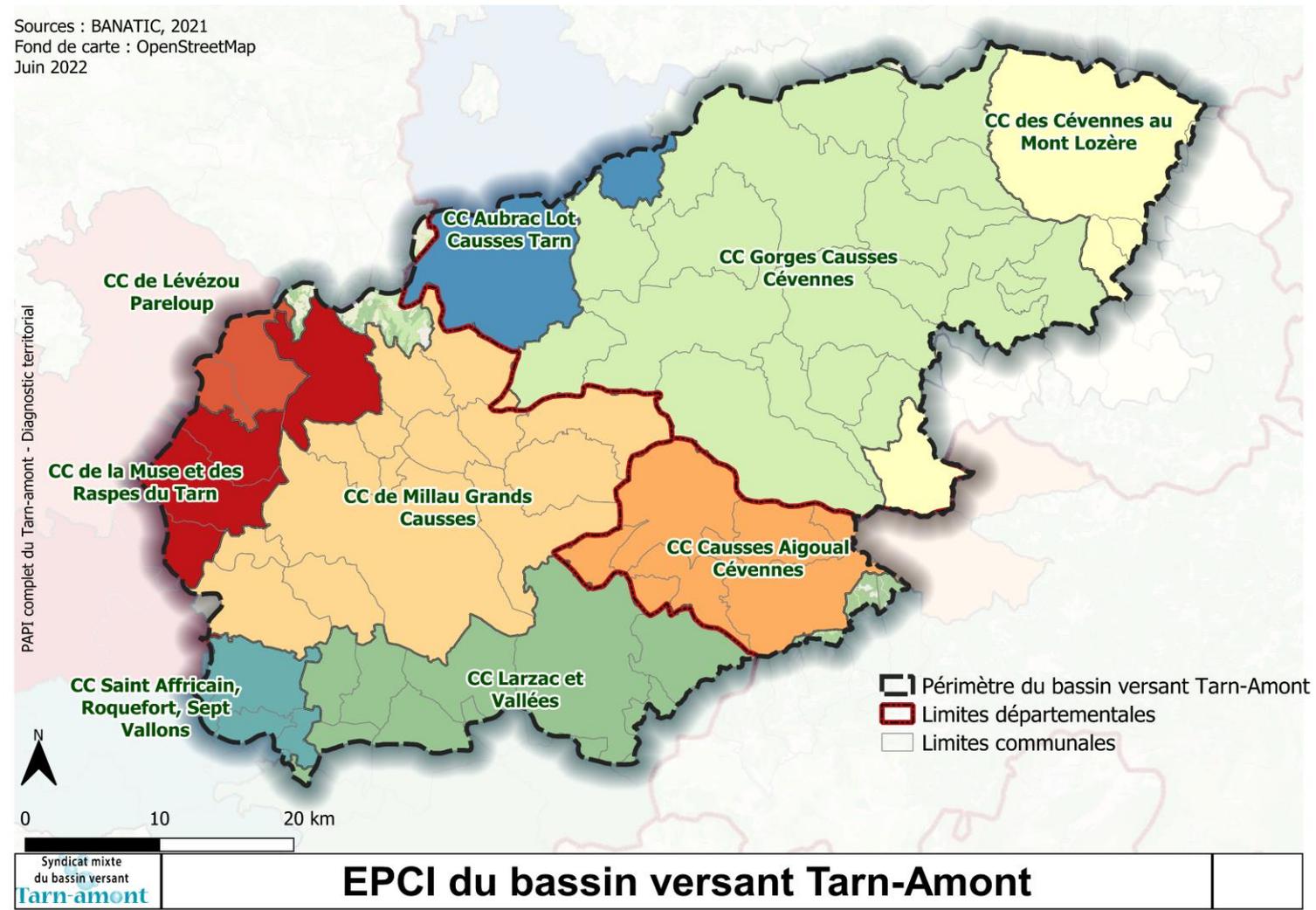

Prévention inondation


Conciliation des usages de loisirs liés à l'eau


Quantité et qualité de l'eau


Sensibilisation et concertation

Sources : BANATIC, 2021
Fond de carte : OpenStreetMap
Juin 2022



Une gouvernance mobilisant de nombreux acteurs

La gouvernance du PAPI Tarn-amont s'articulera autour des instances suivantes :

Comité syndical

Comité de pilotage du PAPI Tarn-amont

Comité technique de suivi des actions du PAPI

Instances des Unités géographiques

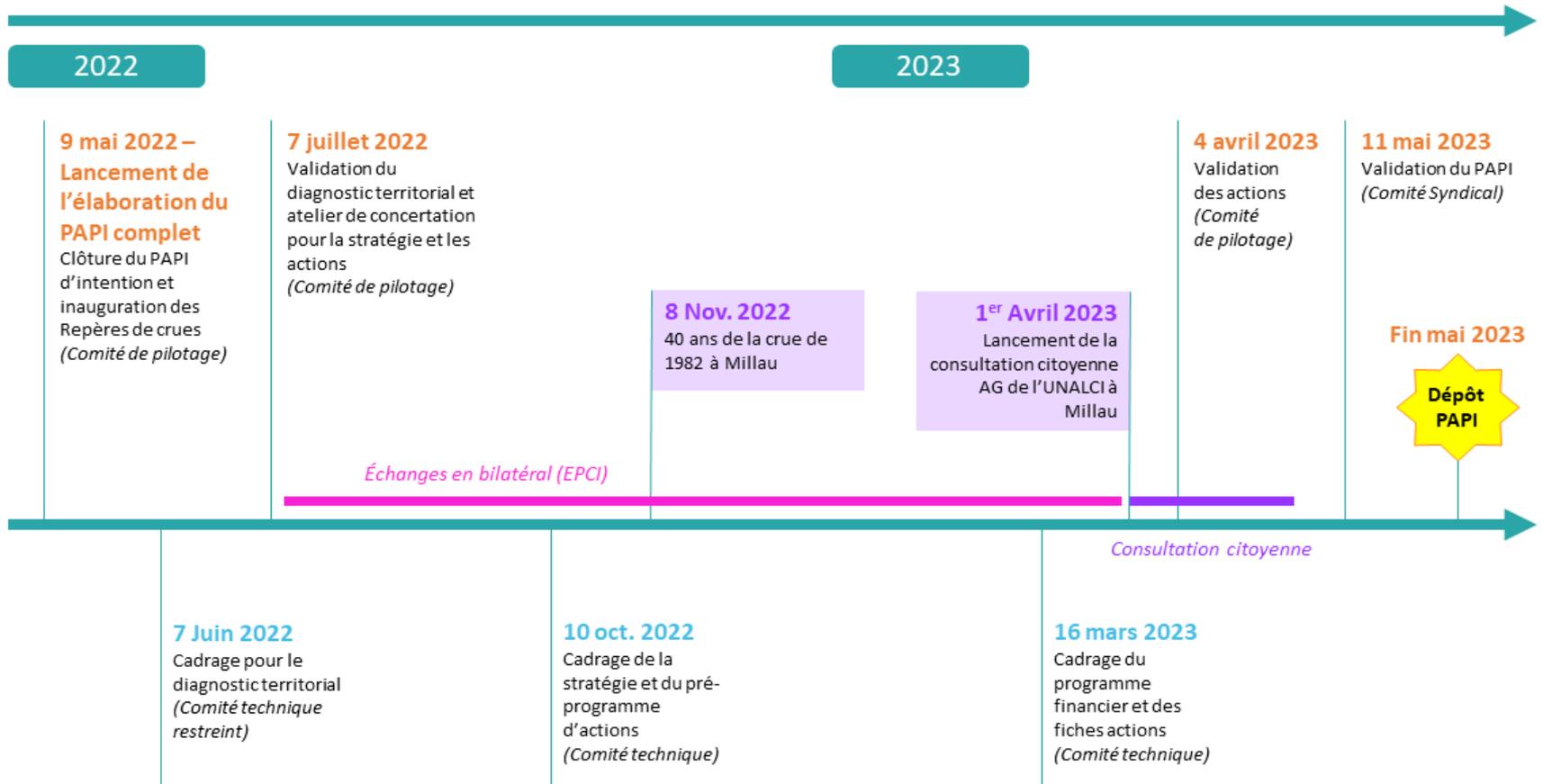
Groupe de travail thématiques et instances de suivi spécifiques aux actions du PAPI Tarn-Amont



Les principaux partenaires du PAPI :

- Les services de l'Etat (DREAL, DDT(M))
- Agence de l'eau, Région Occitanie, départements
- Les collectivités locales : EPCI, communes
- Les parcs : PNC et PNRGC
- Les représentants d'usagers et les services de secours
- Les acteurs du tourisme
- L'ensemble des services et élus du Syndicat Tarn-amont

Une démarche co-construite et concertée : forte mobilisation des acteurs et partenaires locaux



Objectif de la consultation :

- Partager le programme d'actions du PAPI Tarn-amont et obtenir l'avis de la population sur les différentes opérations proposées

Quand ?

- Du 1^{er} au 30 avril 2023

Où ?

- Site internet du syndicat Tarn-amont
- <https://www.tarn-amont.fr/consultation/>

Comment ?

- Communication par le Syndicat Tarn-amont ; via les communes : affiche, sites internet, réseaux sociaux ; via les partenaires ; par voie de presse

Quoi ?

- Résumé non technique
- Présentation du présent COPIL
- Mémento du PAPI

Et après ?

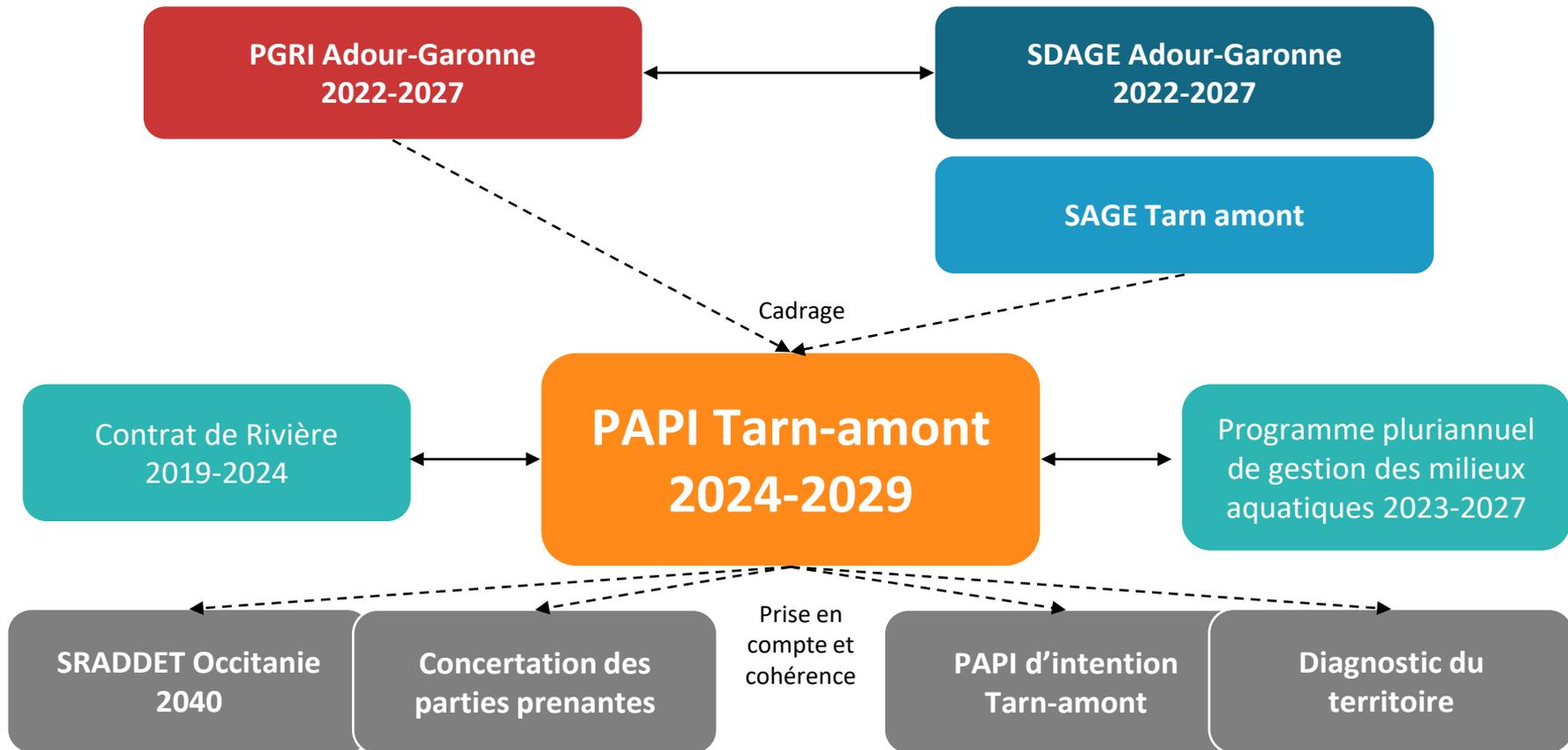
- Production d'une note de synthèse sur les observations du public et leur prise en compte dans le dossier final du PAPI



3. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029

- Portage et gouvernance
- **Stratégie opérationnelle**
- Programme d'actions

Une stratégie assurant la complémentarité entre les milieux aquatiques et la prévention des inondations



Une stratégie définie en concertation et déclinée en 9 leviers d'action

- Atelier d'échanges (juil. 2022)
- Echanges bilatéraux



Stratégie orientée principalement sur la **culture du risque** et la **réduction de la vulnérabilité à la parcelle**



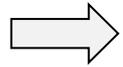
3. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029

- Portage et gouvernance
- Stratégie opérationnelle
- **Programme d'actions**

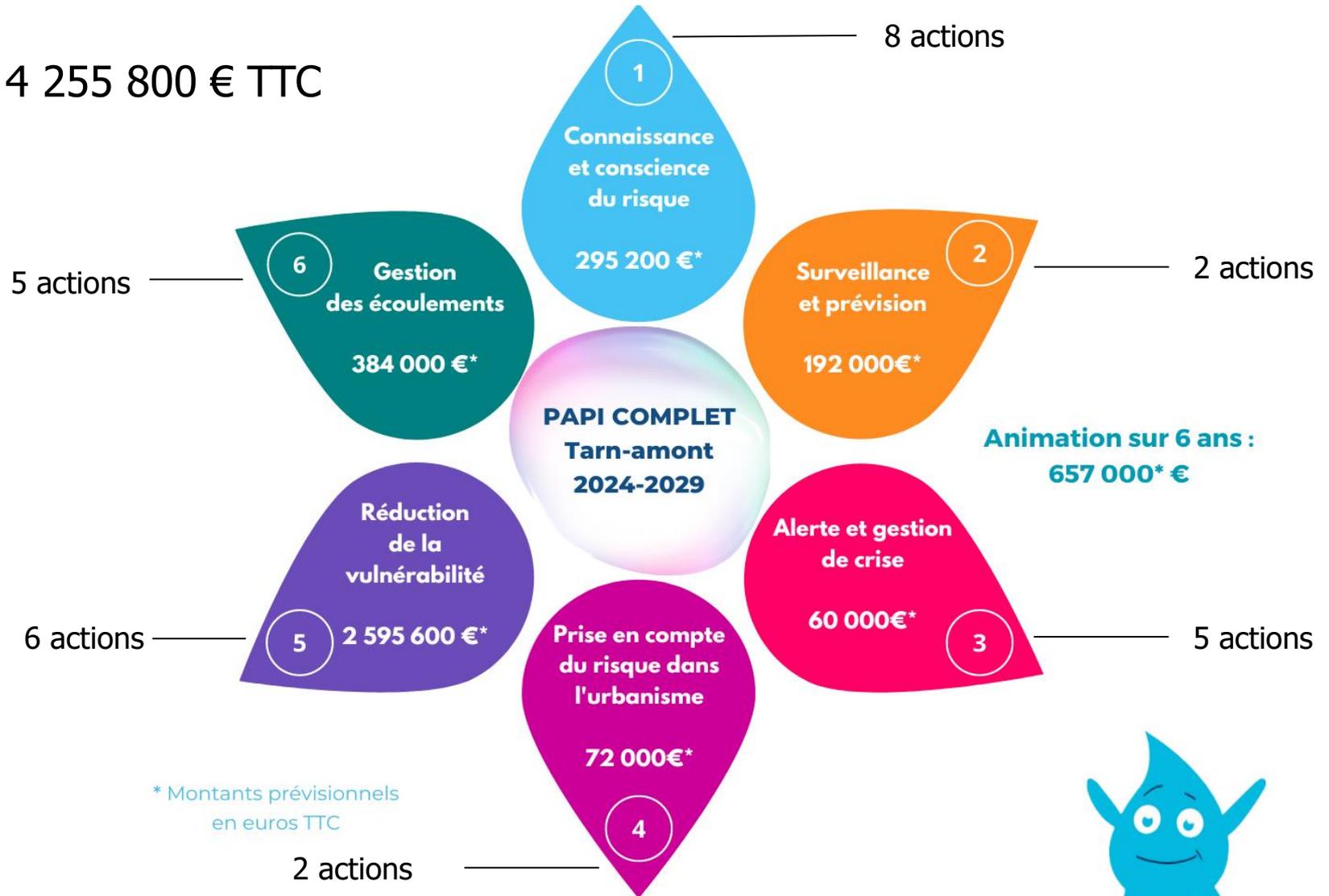
28 Actions

+ 2 actions dédiées à l'animation

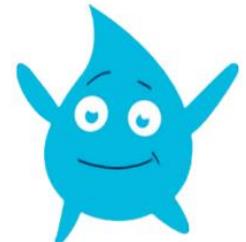
6 enjeux pour la prévention des inondations



4 255 800 € TTC



* Montants prévisionnels en euros TTC



Axe 1 – Connaissance et conscience du risque

- Actions de communication (DICRIM, plan de communication, cartographie interactive, etc.)
- Actions de sensibilisation (scolaires)
- Repères de crues et capitalisation de données
- Formations (élus et agents)
- Définition de stratégies de gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière (érosion de berges)

8 actions / 295 200 € TTC



Action 1.3 « capitalisation des données sur les crues et installation de nouveaux repères de crues »

Maitre d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont, avec l'appui des communes

Montant de l'action : 32 400 €TTC

Financement :

Etat (FPRNM) – 80 %

Syndicat Tarn-amont - 20% (+ TVA)

Objectifs :

- Maintenir une dynamique de sensibilisation sur le risque inondation
- capitaliser les données sur les crues (historiques et récentes),
- améliorer la connaissance des phénomènes locaux.

Mise en œuvre opérationnelle :

- pose de nouveaux **repères de crues** (x 50 dont 20 dans les campings) + levés topographiques + 5 ensembles pédagogiques
- Élaboration et mise à disposition d'une « **fiche procédure** » + levés topographiques



Lien avec cartographie interactive (1.5)
Et campings (1.6)

Lien avec formation élus et agents (1.7)
ET RETEX (3.5)

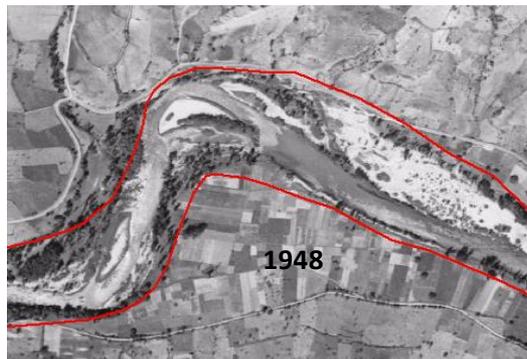
Action 1.8 « identification des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière et définition de stratégies localisées pour la gestion des enjeux »

Maitre d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont

Montant de l'action : 36 000 € TTC

Financement :

- Etat (FPRNM) – 50 % TTC
- Agence de l'eau AG – 15 % HT
- Région Occitanie – 15 % HT
- Syndicat Tarn-amont - 20% (+ TVA)



Évolution des berges du Tarn à Mostuéjols

Objectifs :

- Réduire l'aléa inondation par la mise en place de solutions fondées sur la nature

Mise en œuvre opérationnelle :

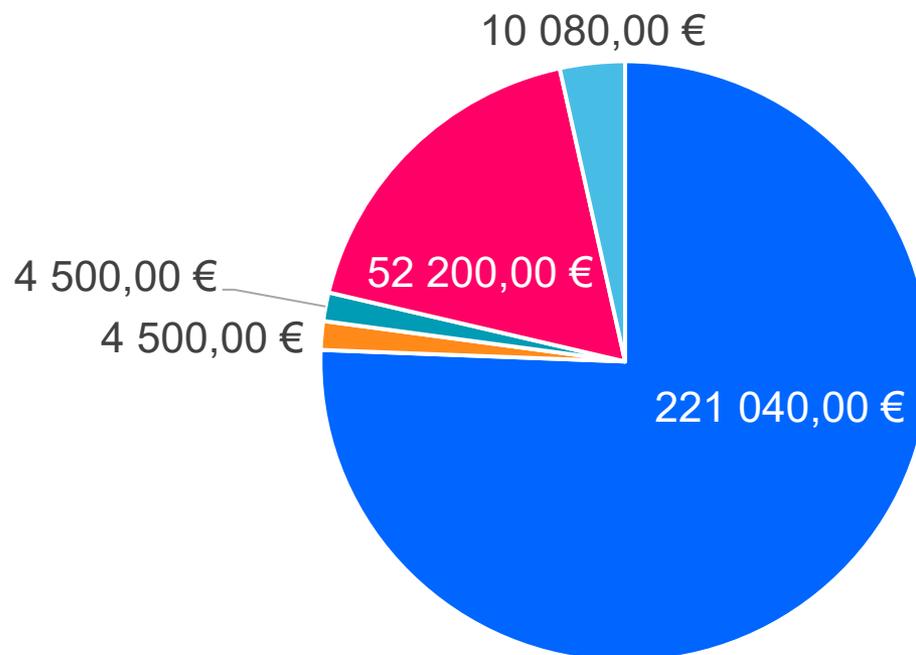
Définir l'espace fonctionnel de la rivière et établir une stratégie de gestion des enjeux sur les secteurs identifiés

- Tarn au niveau de Florac
- Vallée du Tarn en aval du Rozier (campings)
- Basse vallée de la Dourbie
- Cernon (secteur « SABAR »)

➡ Lien avec le PPG milieux aquatiques

Axe 1 – Connaissance et conscience du risque

Total : 295 200 € TTC



■ Etat ■ Région ■ AEAG ■ Syndicat Tarn-amont ■ Communes

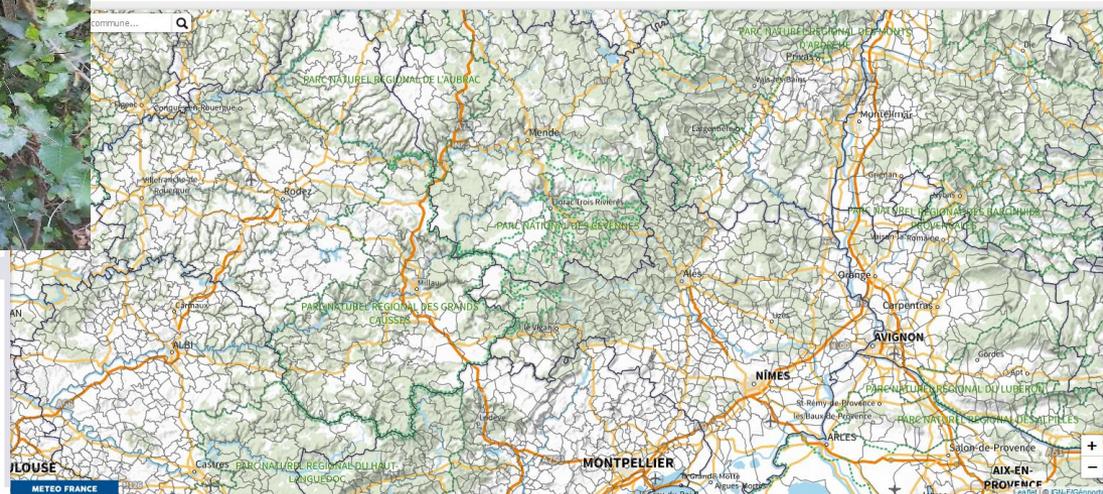
Axe 2 – Surveillance et prévision

- Installation d'un réseau de stations hydrométriques et pluviométriques + création d'un superviseur commun
- Réflexions sur l'amélioration de la prévision et anticipation pour les crues rapides



2 actions / 192 000 € TTC

| | | |
|-------|----|----|
| 10h00 | 9 | — |
| 09h45 | 10 | — |
| 09h30 | 10 | — |
| 09h15 | 10 | — |
| 09h00 | 10 | — |
| 08h45 | 9 | 11 |
| 08h30 | 9 | 11 |
| 08h15 | 9 | 11 |
| 08h00 | 9 | 11 |
| 07h45 | 9 | 12 |



Action 2.1 « installation d'un nouveau réseau de stations de surveillance sur le territoire Tarn-amont »

Maitre d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont

Montant de l'action : 192 000 € TTC

Financement :

- Etat (FPRNM) – 43 %
- Région Occitanie – 17 %
- Syndicat Tarn-amont – 40 %

Objectifs :

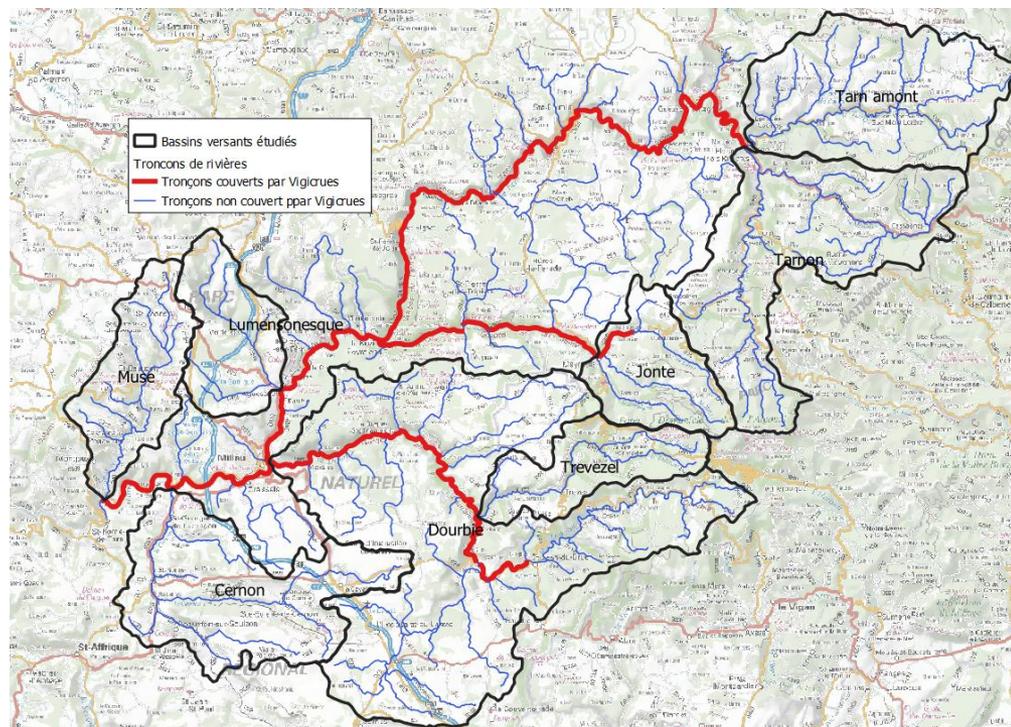
- Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées

Mise en œuvre opérationnelle :

A – définition précise du réseau de stations de surveillance – 36 000 €

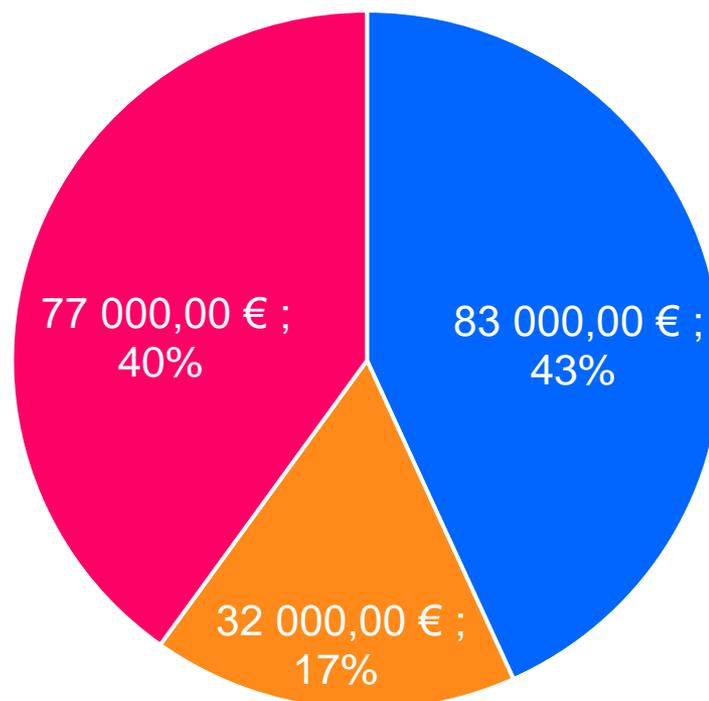
B – réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements – 120 000 €

C – Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision – 36 000 €



Axe 2 – Surveillance et prévision

Total : 192 000 €TTC



■ Etat ■ Région ■ Syndicat Tarn-amont

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

- PCS et PICS
- Exercices de simulation de crise
- Réflexion spécifique sur la prise en compte des campings (et pop. touristique)
- Favoriser les retours d'expérience



5 actions / 60 000 €TC



Actions 3.1 et 3.2 « Actualisation/élaboration du volet inondation des Plans Inter/Communaux de sauvegarde »

Maitre d'ouvrage : Communes et EPCI

Montant de l'action : Animation

Objectifs :

- Assurer l'opérationnalité des PCS sur le territoire
- Élaborer les PICS pour l'ensemble des EPCI du territoire (7 en priorité)

Mise en œuvre opérationnelle :

- Trame commune / Cartographie des enjeux et du risque
- Ateliers de travail et formations (élus et agents)
- Exercices pour tester la mise en œuvre (lien avec l'action 3.3)

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) introduit par la loi Matras (novembre 2021), et précisé par le décret n°2022-907 du 20 juin 2022.

Elaboration obligatoire « dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS »

Disposer d'un PICS d'ici novembre 2026.

Association des services de secours + acteurs de la gestion de crise

Action 3.3 « organisation d'exercices réguliers de simulation de crise inondation à différentes échelles géographique : communale, intercommunale, départementale »

Maitre d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont

Montant de l'action : 60 000 € TTC

Financement :

- Région Occitanie – 20 %
- Syndicat Tarn-amont – 80 % + TVA

Objectifs :

Mettre en œuvre les dispositifs de gestion de crise pour en vérifier leur opérationnalité et favoriser les interactions entre les acteurs de la gestion de crise



Mise en œuvre opérationnelle :

Exercices organisés dans le cadre de l'animation du PAPI.

Accompagnement par un prestataire pour les exercices plus ambitieux

- Cibler prioritairement les 25 communes les plus exposées
- Les 7 EPCI accompagnés à l'action 3.2
- Organiser un exercice à l'échelle « bassin » → continuité du cours d'eau, solidarité amont/aval

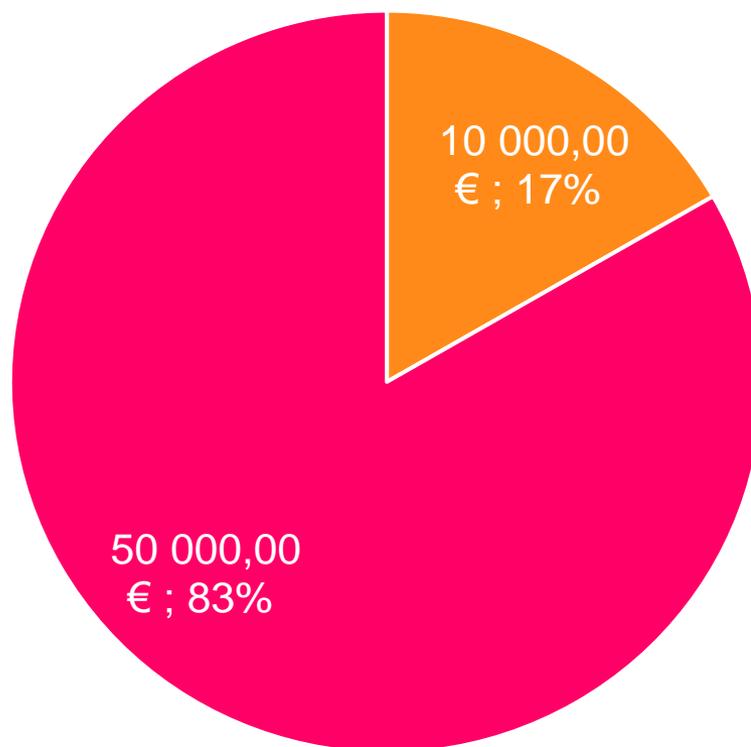
Association des services de secours + acteurs de la gestion de crise
Etablissement de RETEX (retours d'expériences)

Syndicat mixte du bassin versant

Tarn-amont

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

Total : 60 000 € TTC



■ Région ■ Syndicat Tarn-amont

Axe 4 – Prise en compte des risques dans les doc. d'urbanisme

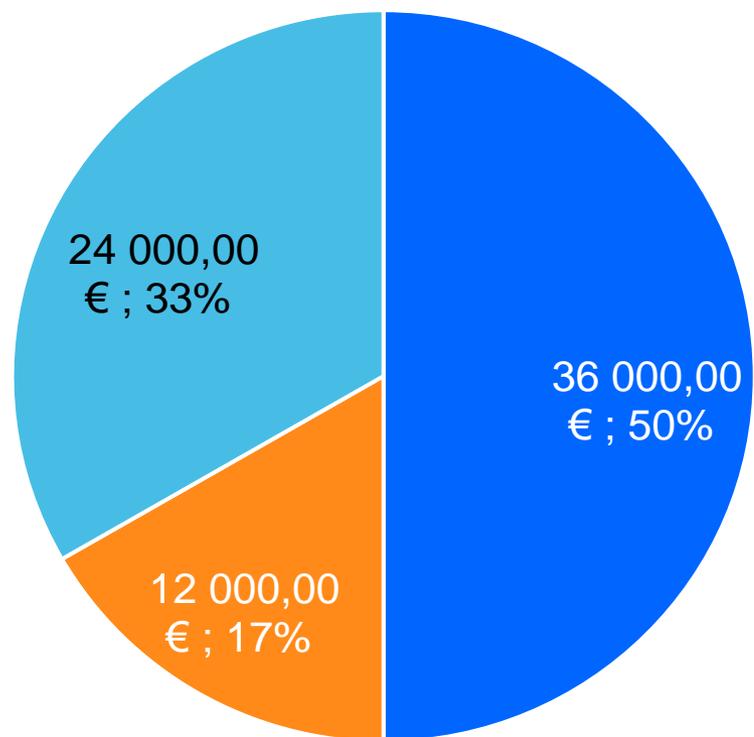
- Groupe de travail sur les problématiques liées aux inondations et aux ruissellements (y c. imperméabilisation, traitement pluvial) → professionnels de l'urbanisme
- Réflexion spécifique sur le renouvellement urbain en zone inondable (Millau)



2 actions / 72 000 € TTC

Axe 4 – Prise en compte des risques dans les doc. d'urbanisme

Total : 72 000 € TTC



■ Etat ■ Région ■ Communes

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité

- Habitants : diagnostics et travaux
- Activités économiques et campings : diagnostics et travaux
- Bâtiments publics : diagnostics et travaux (dont EHPAD Meyrueis – PAPI d'intention)
- Délocalisation d'habitations en zone de danger (1 projet en cours à Ispagnac)

6 actions / 2 595 600 € TTC



Action 5.1 « Réduction de la vulnérabilité des habitations »

Maitre d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont et propriétaires des habitations

Montant de l'action : 492 000 € TTC (A - diagnostics)
+ 414 000 € TTC (B - travaux)

Objectifs :

Réduire la vulnérabilité des habitations

Mise en œuvre opérationnelle :

- Campagne de communication régulière
- Mise en place d'un guichet unique
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité – 400 diagnostics (20% des habitations en zone inondable)
- Accompagnement pour la mise en œuvre des travaux – 60 dossiers (15 % des dossiers)
- Travaux – 60 dossiers + 9 dossiers issus du PAPI d'intention

Financement :

A - Diagnostics

- Etat (FPRNM) – 50 %
- Région Occitanie – 20 %
- Syndicat Tarn-amont – 30% + TVA

B - Travaux

- Etat (FPRNM) – 80 %
- Propriétaires - 20 %



Action 5.1 « Réduction de la vulnérabilité des activités économiques »

Maitre d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont et gestionnaires d'activités économiques

Montant de l'action : 126 600 € TTC (A – diagnostics entreprises)
+ 89 400 € TTC (B – diagnostics campings)
+ 108 000 € TTC (C - travaux)

Objectifs :

Réduire la vulnérabilité des enjeux

Mise en œuvre opérationnelle :

- Campagne de communication régulière
- Mise en place d'un guichet unique
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité « entreprises » – 60 diagnostics et accompagnement pour la mise en œuvre des travaux – 6 dossiers (10 % des dossiers)
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité « campings » – 30 diagnostics et accompagnement pour la mise en œuvre des travaux – 6 dossiers (10 % des dossiers)
- Travaux – 12 dossiers + 3 dossiers issus du PAPI d'intention

Financement :

A – Diagnostics entreprises

- Etat (FPRNM) – 50 %
- Région Occitanie – 20 %
- Syndicat Tarn-amont – 30% + TVA

B – Diagnostics campings

- Etat (FPRNM) – 50 %
- Région Occitanie – 20 %
- Syndicat Tarn-amont – 30% + TVA

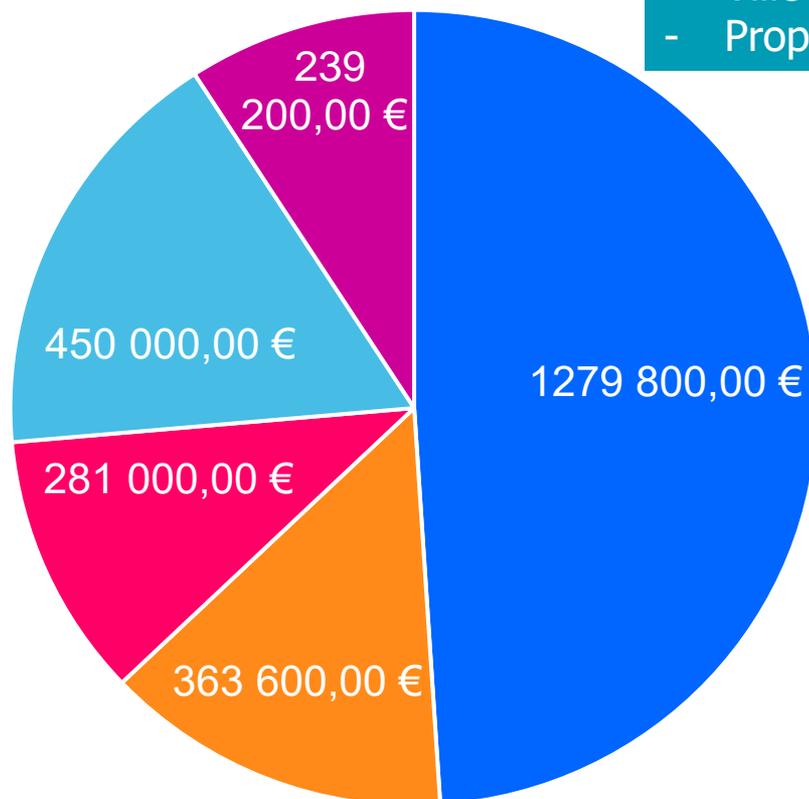
C - Travaux

- Etat (FPRNM) – 20 %
- Région Occitanie – 20 %
- Propriétaires - 20 %

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité

Total : 2 595 600 €TTC

- Etat : ~50%
- Région Occitanie : 20%HT
- Ville de Millau : CTM
- Propriétaires : 30 à 60 % des travaux

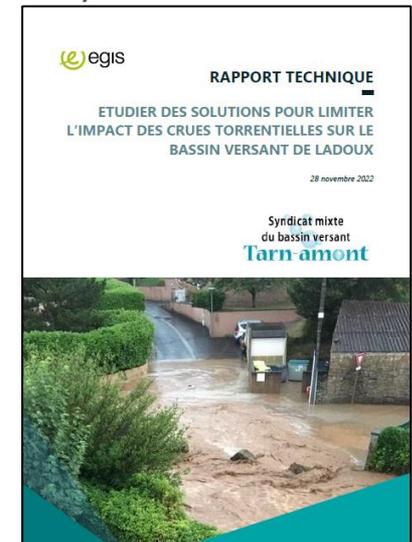
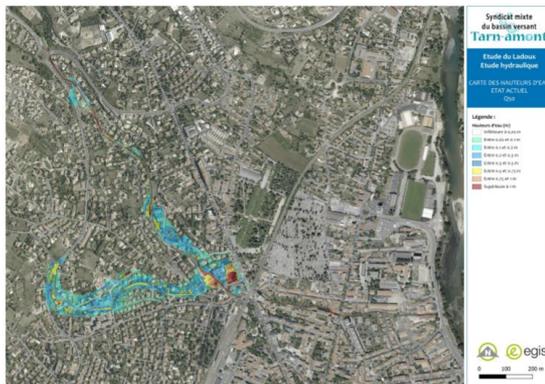


■ Etat ■ Région ■ Syndicat Tarn-amont ■ Communes ■ Autres MOA

Axe 6 – Gestion des écoulements

- Entretien de la ripisylve, sensibilisation des riverains, stratégie de gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière (PPG milieux aquatiques – montant des travaux non intégré dans PAPI)
- Etudes pour définir des stratégies de gestion des écoulements dus aux ruissellements et proposition de plan d'actions
 - Bédouès Cocurès
 - Florac
 - Ispagnac/Molines
- Mise en œuvre d'actions sur la partie agricole du bassin du Ladoux et de sensibilisation et signalétique sur la partie urbaine (Ville de Millau)
- Réflexions sur la gestion des ruissellements en zone forestières (lien réchauffement climatique)

5 actions / 384 000 € TTC



Action 6.3 « définition d'une stratégie de gestion des écoulements dus au ruissellement des versants et proposition de mise en œuvre d'un plan d'actions/de gestion en favorisant les solutions fondées sur la nature »

Maitre d'ouvrage : Syndicat Tarn-amont

Montant de l'action : 90 000 €TTC

Financement :

- Etat (FPRNM) – 50 % TTC
- Région Occitanie – 20 % HT
- Agence de l'eau AG – 10 % HT
- Syndicat Tarn-amont – 20 % + TVA

Objectifs :

- Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques de ruissellement
- Concevoir des aménagements de ralentissement dynamique

Mise en œuvre opérationnelle :

- Préciser le risque de ruissellement et les enjeux exposés.
- Définir un plan d'action adapté pour réduire le risque de ruissellement : zones urbaines et zones agricoles
- Définir un outil d'aide à la décision pour la conception et l'expertise de projet de ralentissement dynamique - évaluer l'efficacité des aménagements envisagés *(en lien avec IRIP, FORO)*



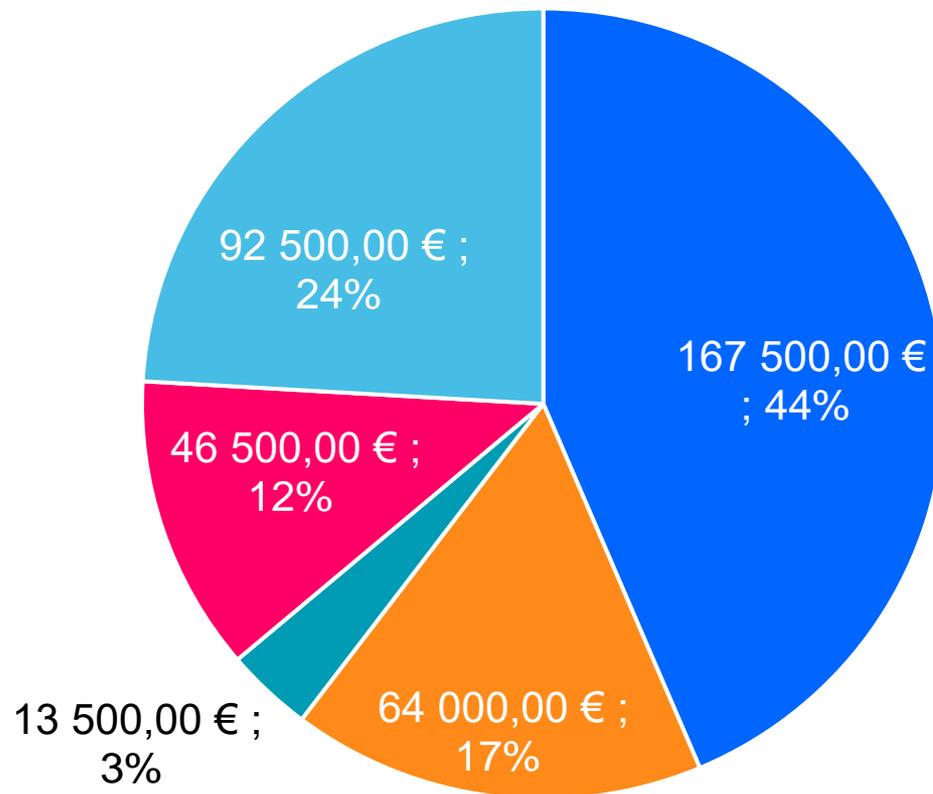
Erosion de la route d'accès, quartier de Salabuau, Rivière sur Tarn (étude PAPI d'intention)

5 études :

- Florac
- Bédouès-Cocurès
- Ispagnac-Molines
- 2 autres à définir (Verrières ?)

Axe 6 – Gestion des écoulements

Total : 384 000 €TTC



■ Etat ■ Région ■ AEAG ■ Syndicat Tarn-amont ■ Communes

La mise en œuvre du programme d'actions du PAPI sera réalisée en deux phases



Phase 1 (2024 – 2027)

- Mise en œuvre des actions qui s'inscrivent dans le temps long
- Mise en œuvre des opérations structurelles mûres et autorisées
- lancement des études sur certaines opérations



Bilan à mi-parcours et mise à jour possible des actions par voie d'avenant (2027)



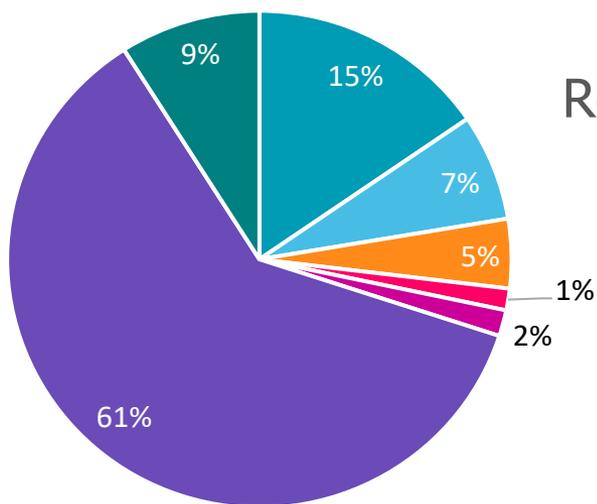
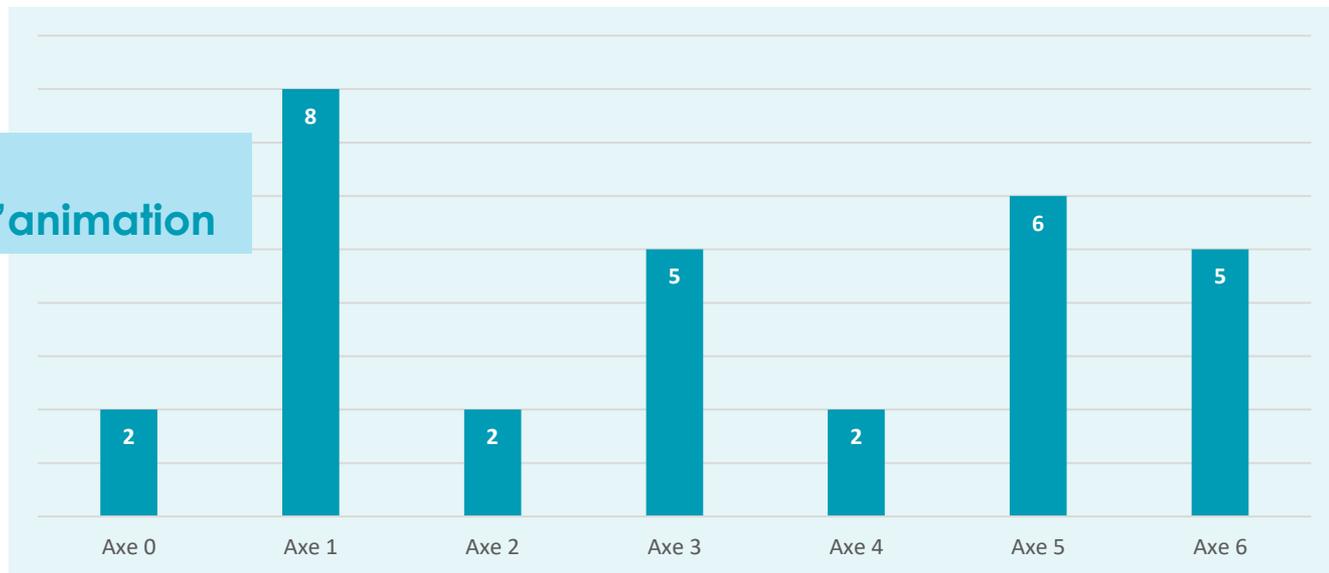
Phase 2 (2027 – 2029)

- Poursuite des actions engagées en phase 1
- Mise en œuvre des actions et opérations étudiées en phase 1

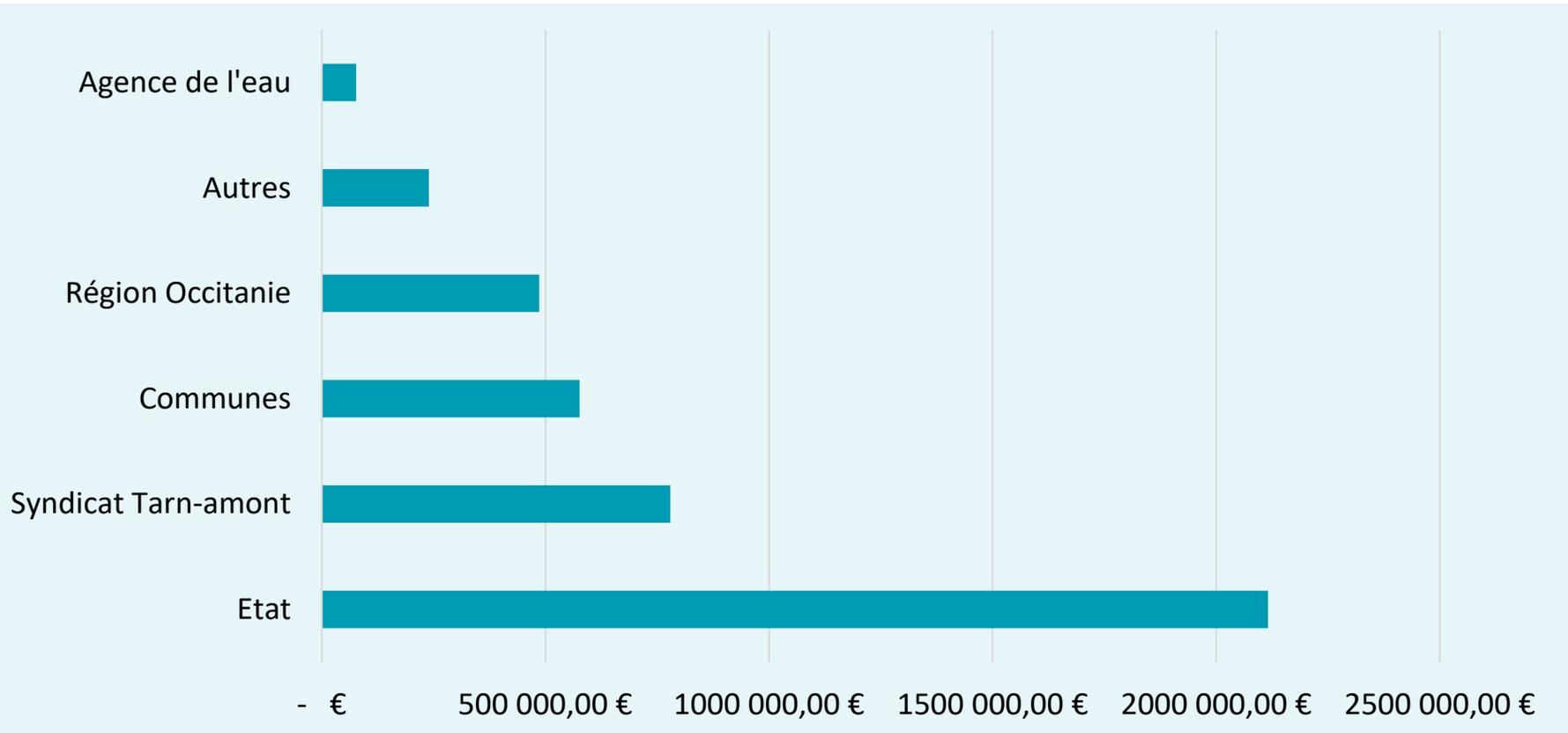


Le PAPI Tarn-amont 2024-2029 en résumé

28 actions
+ 2 actions dédiées à l'animation



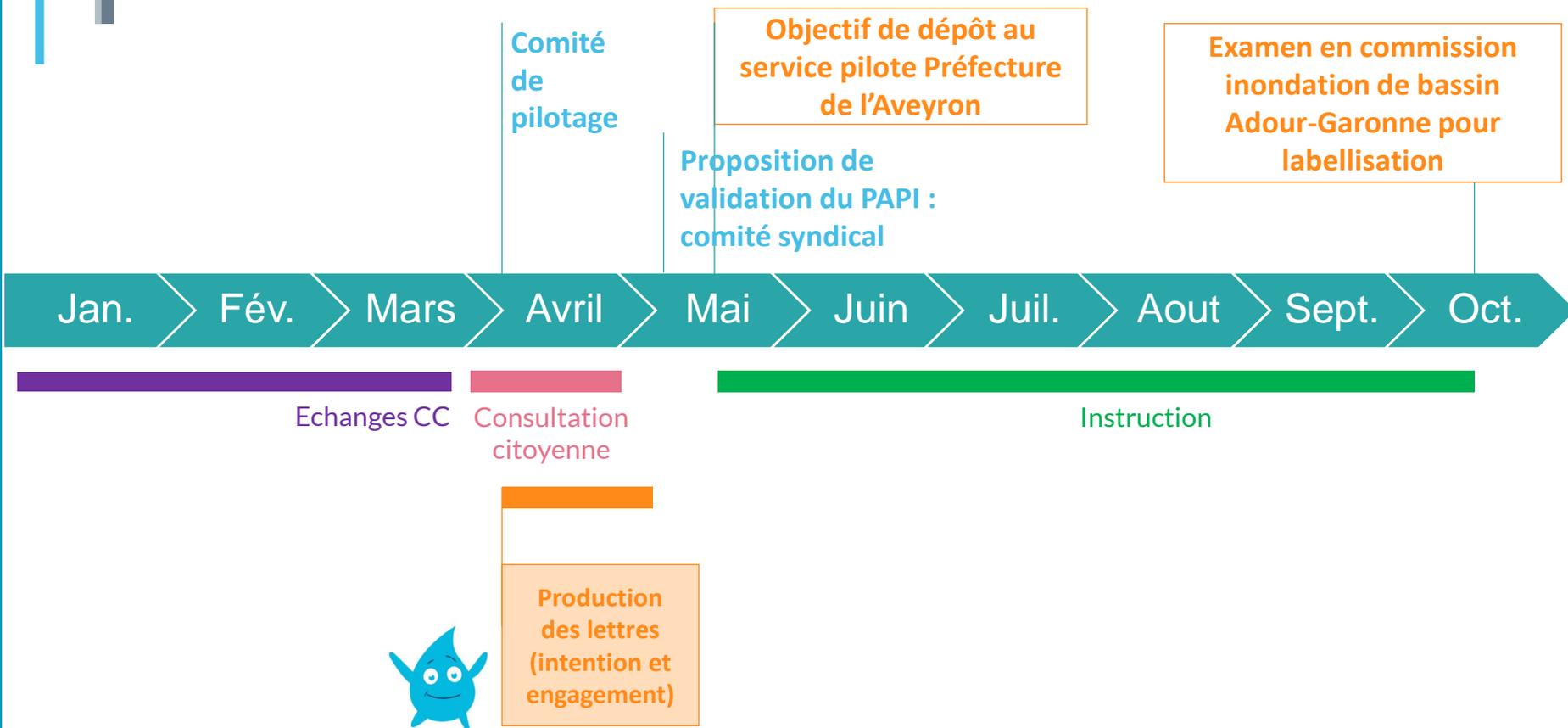
Répartition des actions (en nombre)
et moyens financiers (en %)
par axes



Financement prévisionnel par acteurs

4. Echéances à venir

Planning et échéancier à venir : jusqu'à la labellisation



2024

Mise en œuvre

1^{er} janvier :
entrée en vigueur du PAPI

- Diagnostic approfondi et partagé du territoire face au risque d'inondation
- Le bilan du PAPI d'intention
- La stratégie
- Un résumé non technique du PAPI
- Le programme d'actions
- Le plan de financement du programme d'actions
- L'organisation de la gouvernance du projet (pilotage, concertation, etc.)
- Présentation du porteur de projet
- L'analyse environnementale du PAPI
- Les lettres d'intention des maitres d'ouvrages
- Les lettres d'engagement des co-financeurs
- Un rapport synthétisant les observations du public et les suites apportées

La consultation
citoyenne : du
1^{er} au 30 avril
2023



Merci de votre attention

